



IMPORTANT - Affiliation avec des particuliers pour une agence de communication

Par **Flo29dm**, le **06/06/2020** à **22:02**

Bonjour,

Je m'appelle Florian et je suis directeur d'une agence de communication digital. Pour avoir plus de clients, j'ai eu pour idée d'aller déposer dans des boîtes aux lettres des flyers présentant nos services ou il serait également écrit que pour chaque client que la personne nous ramène, cette personne touchera une commission si le devis est signé avec le client.

Ma question est la suivante: Ai-je le droit d'envoyer de l'argent à des particuliers parce que cette personne m'a ramené un client ? Si oui, sous quel forme dois-je faire ce paiement ?

Merci et bien cordialement,

Par **ADMIN**, le **06/06/2020** à **23:42**

Bonjour,

Cela me semble compliqué de donner une "commission" au sens strict du terme. Néanmoins, vous pouvez offrir des cadeaux d'une valeur raisonnable tant que cela reste marginal.

Par **Flo29dm**, le **07/06/2020** à **21:22**

Tout d'abord merci d'avoir pris le temps de me répondre.

Je peux donc offrir des cadeaux physiques mais je ne peux donc pas leur donner de l'argent en réalisant un virement ?